

Compte rendu Réunion du comité syndical Séance du 09 septembre 2019

Date de convocation 02/09/2019

L'an DEUX-MILLE-DIX-NEUF, le NEUF du mois de SEPTEMBRE, à 17h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

<u>Membres présents</u>: Mme LAPOIRIE, MM. FOURNIER, BOLTZ, CORRADI, DROUIN, FREYBURGER, GIRARD, MULLER, NOBILE, TURCK et WAGNER.

Membres absents ayant donné procuration : M. ABATE à M. FREYBURGER

M. MUNIER à M. BOLTZ M. MATELIC à M. FOURNIER M. HENRY à M. DROUIN

Absents excusés: Mme LOMBARDI, MM. MAHLER, SADOCCO et TUSCH

Absents: M. OCTAVE

Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 juin 2019

Le Comité syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 11 juin 2019.**

<u>Délibération n° 2019-24 - SITE DES PORTES DE L'ORNE AMONT (MOULIN NEUF) - AMÉNAGEMENT DE LA MAISON DU PROJET - TRAVAUX - ATTRIBUTION DES MARCHÉS DES LOTS N° 8, 9 et 10</u>

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de retenir pour l'aménagement d'une Maison du Projet sur le site des Portes de l'Orne Amont, concernant les lots n° 8, 9 et 10, les entreprises proposées par le maître d'œuvre, à savoir :
 - Pour le lot n° 8 Bardage métallique : AMBIANCE BOIS CONCEPT à Ars-sur-Moselle pour 81 677,46 € H.T.
 - Pour le lot n° 9 Serrurerie/BSO : ALBERT MENUISERIE à Heillecourt pour 154 812,58 € H.T.
 - Pour le lot n° 10 Menuiseries intérieures bois : MENUISERIE KELLER à Heillecourt pour 130 201,01 € H.T.
- Et AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à la conclusion, à l'exécution et au règlement du marché.

<u>Délibération n° 2019-25 - SITE DES PORTES DE L'ORNE AMONT – RÉHABILITATION DU BATIMENT « ÉNERGIE » EN VUE D'Y AMÉNAGER UN TIERS-LIEU EN FAVEUR DE L'ENTREPRENARIAT – FNADT – AVENANT DE PROLONGATION</u>

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention n° 2016 SCAD/MAT-88 signée le 05 décembre 2016 avec la Préfecture de la Moselle, prolongeant ainsi le délai de réalisation de la réhabilitation du bâtiment Énergie en vue d'y aménager un Tiers-lieu en faveur de l'entreprenariat, fixé désormais au 31 décembre 2021.

<u>Délibération n° 2019-26 – SITE DES PORTES DE L'ORNE AMONT – REHABILITATION DU BATIMENT « ENERGIE » EN VUE D'Y AMENAGER UN TIERS-LIEU EN FAVEUR DE L'ENTREPRENARIAT – REGION GRAND EST – AVENANT DE PROLONGATION</u>

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention signée le 15 décembre 2016 avec la Région Grand Est, prolongeant ainsi le délai de réalisation de la réhabilitation du bâtiment Énergie en vue d'y aménager un Tiers-lieu en faveur de l'entreprenariat.

<u>Délibération n° 2019-27 – SITE DES PORTES DE L'ORNE AMONT – REHABILITATION DU</u> <u>BATIMENT DES SYNDICATS EN VUE D'Y AMENAGER UNE MAISON DU PROJET – FNADT – AVENANT DE PROLONGATION</u>

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention signée avec la Préfecture de la Moselle le 23 octobre 2015, prolongeant ainsi le délai de réalisation de la réhabilitation du bâtiment des Syndicats, fixé désormais au 31 décembre 2021.

<u>Délibération n° 2019-28 - SITE DES PORTES DE L'ORNE AMONT — REHABILITATION DU BATIMENT DES SYNDICATS EN VUE D'Y AMENAGER UNE MAISON DU PROJET — REGION GRAND EST-AVENANT DE PROLONGATION</u>

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention signée le 06 novembre 2016 avec la Région Grand Est, prolongeant ainsi le délai de réalisation de la réhabilitation du bâtiment Énergie en vue d'y aménager un Tiers-lieu en faveur de l'entreprenariat.

<u>Délibération n° 2019-29 - TERRITOIRE D'INDUSTRIE NORD LORRAINE – RECONQUETE INDUSTRIELLE ET DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – SIGNATURE DU CONTRAT</u>

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer le contrat « Territoire d'Industrie ».

COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Le Comité syndical,

- PREND ACTE des décisions prises par le Président conformément à la délibération du 17 février 2016 prise en application de l'art.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h00.

Fait à Rombas, le 17 septembre 2019

Le Président,

Lionel FOURNIER